



L'ADIE et Pôle emploi renouvellent leur partenariat

mercredi 9 mars 2016, par [lpe](#)

Le 8 février dernier, Jean-Marc EWALD, Directeur Régional de l'Adie et Frédéric TOUBEAU, Directeur Régional de Pôle Emploi en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, ont signé le renouvellement de la convention de coopération régionale entre les deux organismes.

La signature de cette convention intervenait en clôture de la 12e édition de la Semaine du Microcrédit où plus de 50 agences Pôle emploi ont été mobilisées, contribuant à l'information de près de 900 porteurs de projet sur la création d'entreprise et sur les offres de financement et d'accompagnement.

L'Adie et Pôle emploi ont fait évoluer leur organisation depuis le début de l'année en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, afin de renforcer leurs actions respectives sur la grande région.

Les délégations territoriales de Pôle emploi et de l'Adie s'engagent à décliner au niveau régional la convention nationale dont les objectifs sont les suivants :

- Informer et sensibiliser les demandeurs d'emploi sur la création d'entreprise,
- Animer des actions de sensibilisation dans les quartiers de la politique de la ville,
- Favoriser la bonne connaissance des services de Pôle emploi et de l'Adie,
- Coordonner les actions entre les deux organismes.

L'Adie poursuit, en lien avec Pôle emploi, ses actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement en direction des demandeurs d'emploi avec le message « la création de son emploi, c'est possible ». L'Adie peut accorder des microcrédits pour subvenir à des besoins nécessaires au maintien dans un emploi salarié ou à l'accès à un emploi. Elle aide aussi les demandeurs d'emploi à créer leur propre activité et coordonne ses actions avec Pôle emploi.

Pour rappel, l'Adie est une association créée en 1989, régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique, qui remplit depuis sa création trois missions :

- Financer grâce au microcrédit les projets de création d'entreprise des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires des minimas sociaux ;
- Accompagner les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour en assurer la pérennité, sur les registres administratifs, financiers, juridiques, commerciaux et organisationnels ;
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.

Les demandeurs d'emploi représentent plus de 50% des personnes qui sollicitent l'Adie en ALPC (+ 2,5% en comparaison à 2014). Plus de la moitié d'entre eux sont orientés par les équipes de Pôle emploi (+10% en comparaison à 2014).

www.adieconnect.fr

www.adie.org